

C'est maintenant quasiment acté, une classe fermera à la rentrée. Les effectifs accusent une baisse régulière et rien ne laisse présager, dans un futur proche, l'arrivée massive de familles qui pourrait renverser cette tendance.

Par ailleurs, le Conseil d'École, après avoir pris l'avis des parents, et le Conseil Municipal se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours. Le mercredi ne sera donc plus travaillé. On ne sait si un plan de soutien gouvernemental sera mis en place pour aider les communes dans le financement d'actions alternatives pour la prise en charge des enfants ce jour là. On espère avoir plus d'informations avant la fin de l'année scolaire.

Les derniers aménagements Place de l'Église auront lieu dans quelques jours (pose du mobilier urbain et reprise de la couche de roulement. Nous avons le plaisir de vous inviter à

L'INAUGURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET À LA MISE EN PLACE DE LA STATUE DU MONUMENT AUX MORTS

le samedi 28 avril à 11 heures

L'équipe municipale.

Le 23 mai 2018 Les fréquences de La TNT changent

Sont concernés les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau qui devront donc procéder à une recherche des chaînes. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Plus d'informations sur le site recevoirlatnt.fr

Eau et assainissement : contacts

Comme vous le savez, la commune n'exerce plus les compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier dernier. Ce sont les services de la CAGB qu'il faut contacter en cas de besoin au 03 81 61 59 60, de 8h à 12 heures et de 13h30 à 17h30.

Demander le service ou la personne souhaité :

Service Réseaux

Maximilien Parisot, Éric Vitrey (eau), Lilian Bugnon (assainissement)

À contacter si suspicion de casse du réseau d'eau, problème de pression d'eau

ou si problème d'écoulement des eaux usées.

Cellule commerciale

Nelly Escoto

Relation avec les usagers, examen des réclamations, relevés de compteurs.

Service Branchements

Joël Conche (branchements), Marielle Jeannerot (urbanisme), Claire Bolle-Redat (assainissement non collectif).

À contacter pour demande de branchement suite à permis de construire, contrôles de conformité (assainissement collectif) suivi des

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2018

Sont concernés les enfants nés en 2015 ou pour une 1^{re} inscription à l'école de Torpes. Déposer en mairie jusqu'au 12 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où est scolarisé l'enfant. Après avoir reçu un certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école au plus tard le 26 mai.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

La collecte a malheureusement été encore très fructueuse cette année : on estime au minimum à 1m³ les déchets divers, auxquels on ajoute une poubelle de 150L de produits recyclables en bac jaune (plastiques, boîtes métalliques...) + 130L de verre ; 4 pneus, une couverture et ... un appareil à raclette qui avaient trouvés refuge dans le bois route de Grandfontaine !

Merci aux bénévoles, petits et grands qui y ont consacré une matinée.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS

La commune a passé une convention avec cette association afin de financer la stérilisation des chats errants. Une première campagne a permis de traiter une quinzaine d'animaux (stérilisation et tatouage). Si vous constatez une prolifération de chats dans votre quartier, merci de le signaler à la mairie.

installation d'assainissement non collectifs.

Astreinte : 03 81 61 50 50

À appeler uniquement quand les conditions suivantes sont réunies :

En cas de problème important constaté (casse, fuite, débordement).

Lorsque les services ne sont pas joignables au n° d'accueil (soirées, nuit, week-end et jours fériés).

En cas de doute, vous pouvez appeler la mairie qui vous orientera ou prendra le relais pour contacter les services.

Comme on pouvait s'y attendre, les baisses successives de recettes et les nouvelles charges ont abouti à une situation très tendue.

Si l'on prend comme référence l'année 2013 pour le montant de dotation de l'État ainsi que celui de la taxe sur la consommation finale d'électricité, la perte de revenus cumulée (de 2014 à 2018) est de l'ordre de 130 000 €.

La gestion communale, aussi rigoureuse soit elle, ne permet plus d'absorber ces manques à gagner. Ajoutons à cela qu'en 2018, le transfert de la compétence eaux pluviales crée une dépense nouvelle de 10 600 €.

Il a donc fallu avoir recours à la hausse des impôts. C'est le taux de taxe d'habitation qui est le plus affecté par la

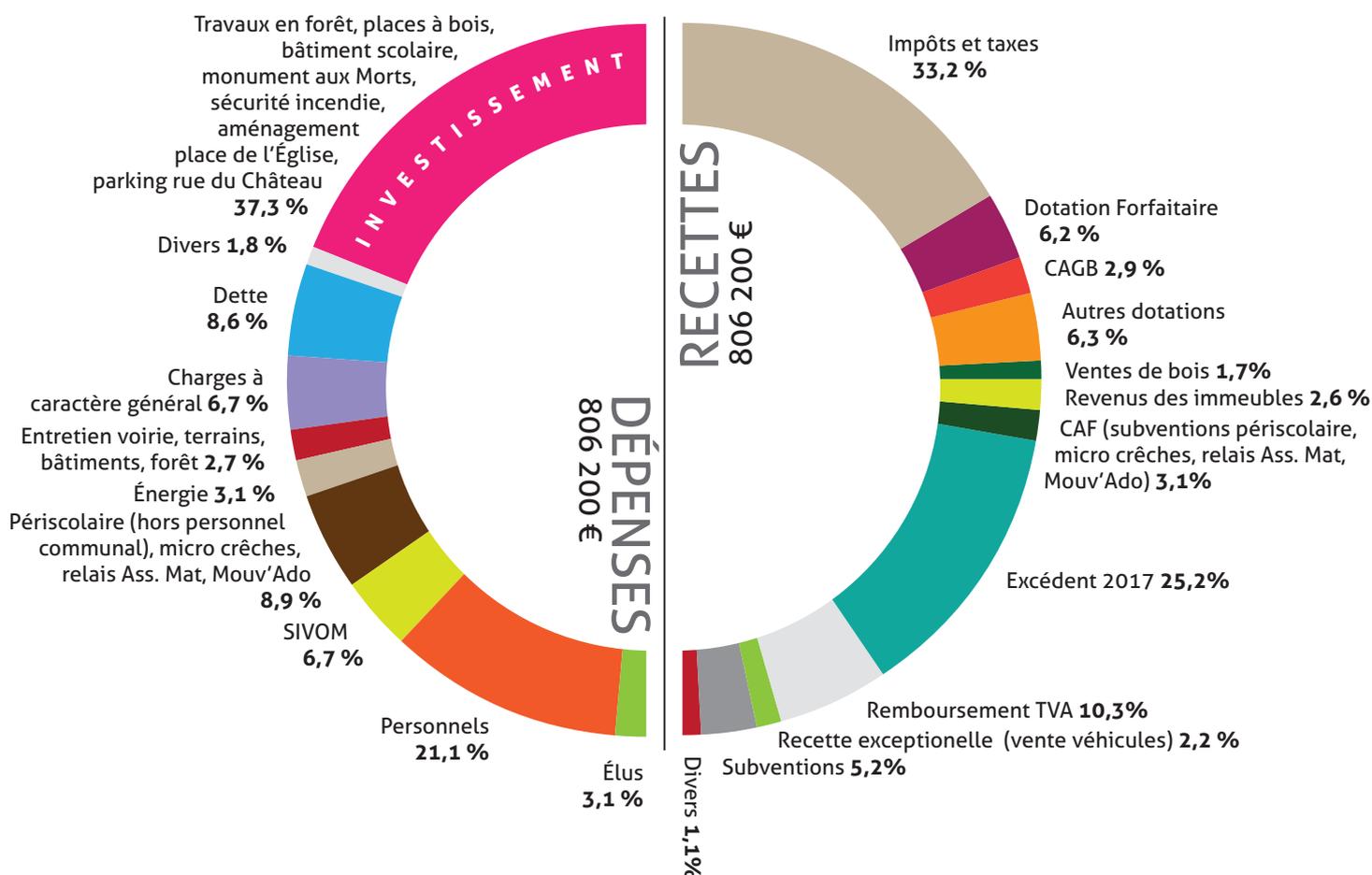
hausse. Deux raisons à cela : d'une part, la baisse de la redevance assainissement de 30 cts par m³ (soit une économie de l'ordre de 40 € pour une famille de 4 personnes) compensera en partie cette hausse et, d'autre part, l'exonération de TH qui concernera les ménages les plus modestes.

L'autofinancement, malgré ces augmentations, se situe à un niveau extrêmement bas : 7 800 €

Dans ce contexte budgétaire très tendu, la capacité d'investissement est néanmoins préservée pour l'exercice 2018 grâce à deux recettes exceptionnelles (la récupération de la TVA payée sur les travaux financés par les budgets eau et assainissement et la revente des véhicules communaux).

Les investissements correspondent aux programmes engagés en 2017 (place de l'Église, Monument aux Morts, places à bois, réserve incendie) ; à l'aménagement du parking rue du Château ; à la mise aux normes PMR des accès à la salle polyvalente et à la boulangerie ; au remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire ; au remplacement des fenêtres de toit du bâtiment scolaire (sa rénovation a eu lieu il y a déjà 23 ans !) ainsi que quelques aménagements plus modestes (terrain de boule rue des Vignottes, bancs sur le chemin de la Piroulette).

Le visuel ci-dessous présente le budget 2018 sous une forme simplifiée.



Secrétariat de mairie : HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9 – 12 h • Mardi : 14 – 17 h • Jeudi : 14 – 18 h
PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT
CONTACTS MAIRIE
 03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire
 Mardi et jeudi : 16h / 17 h 30
 Samedi matin sur RDV.

BIBLIOTHÈQUE LIBRE SERVICE

À l'initiative de l'association LA TORPÉSIENNE, une bibliothèque libre-service sera installée les jours prochains dans le hall d'entrée de la salle polyvalente. Le fonds est constitué de livres donnés et se renouvelle au fil des dépôts. L'accès est libre les soirs à partir de 18 heures et le samedi matin.

